

Présentation d'établissement

CFA Centre Conseil Formation

2024 - 2026



Introduction

Depuis notre ouverture en 2019 en tant que centre de formation, nous avons toujours eu à coeur d'accompagner les jeunes dans leur parcours éducatif. En 2023, nous avons franchi une nouvelle étape en devenant Centre de Formation d'Apprentis (CFA), élargissant ainsi notre projet et nos missions.



CONTEXTE DU PROJET

Le paysage éducatif actuel est marqué par des défis croissants, notamment en ce qui concerne le décrochage scolaire et la déscolarisation qui touche de plus en plus de jeunes. Face à cette réalité notre établissement a identifié un besoin urgent d'offrir des solutions adaptées et accessibles.

Nous avons contacté plusieurs acteurs de l'insertion : mairie, maison de quartier et mission local afin d'établir un constat concret. la réalité nous a permis d'identifier que de nombreux jeunes étaient sans scolarité par fautes de moyens, d'insertion ou de décrochage.

Avec notre transition vers un CFA en 2023, nous avons renforcé notre engagement vers les jeunes en difficulté, notamment ceux souffrant de phobi scolaire ou ayant quitté le système éducatif traditionnel.

Ce projet vise à créer un environnement inclusif où chaque jeune peut trouver sa voie, en tenant compte des aspirations et des besoins spécifiques. Nous souhaitons ainsi contribuer à la réduction du taux de décrochage et à la valorisation de la formation professionnelle comme une voie d'avenir.

Pour nous l'apprentissage est un tremplin vers la réussite et la réinsertion professionnelle. Nous proposons plusieurs formations en alternance, dans des classes à effectif réduit (maximum 12), permettant un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins de chacun.

Notre vision

L'AVENIR EN PERSPECTIVE

1

ACCOMPAGNEMENT

Nous proposons un accompagnement personnalisé pour chaque élève. Notre objectif de 12 par classe maximum est notre priorité.

2

LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE

En misant sur l'accompagnement et le soutien, nous espérons lutter contre le décrochage scolaire. Nous connaissons chaque élève et leur parcours, ce qui nous permet de travailler sans préjugés.

3

L'ADAPTABILITÉ

Notre équipe pédagogique fait preuve d'une grande adaptabilité, répondant avec agilité aux besoins changeants des élèves et aux évolutions du contexte éducatif.

4

LA DURABILITÉ

Nous misons sur la durabilité de notre projet. En favorisant l'engagement et la réussite des jeunes sur le long termes.



Nos formations



**BACCALAUREAT
PROFESSIONNEL MCV**



CAP AEPE



CAP ESTHETIQUE

Notre projet



Classe de 12



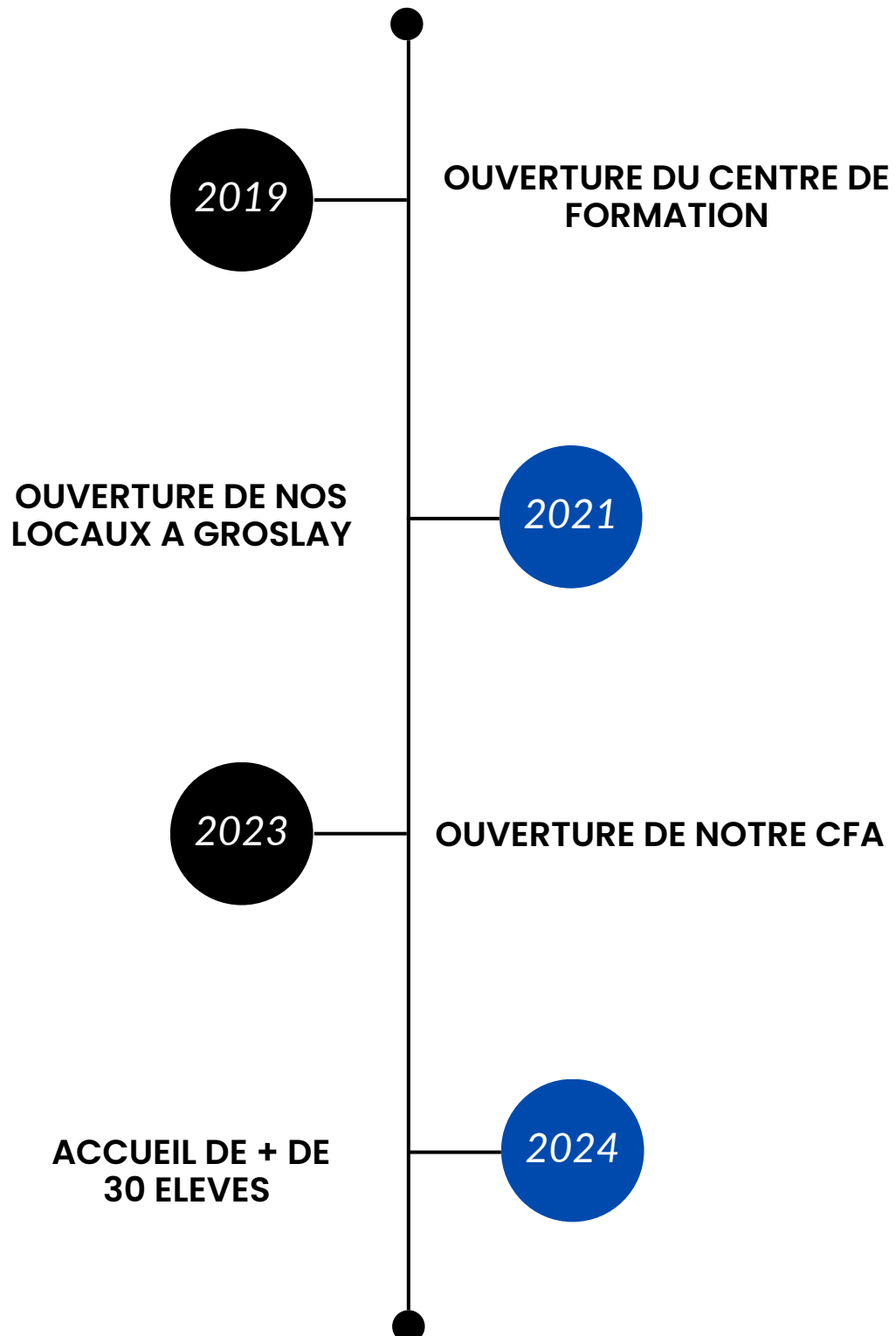
Accompagnement personnalisé



Insertion vers l'emploi

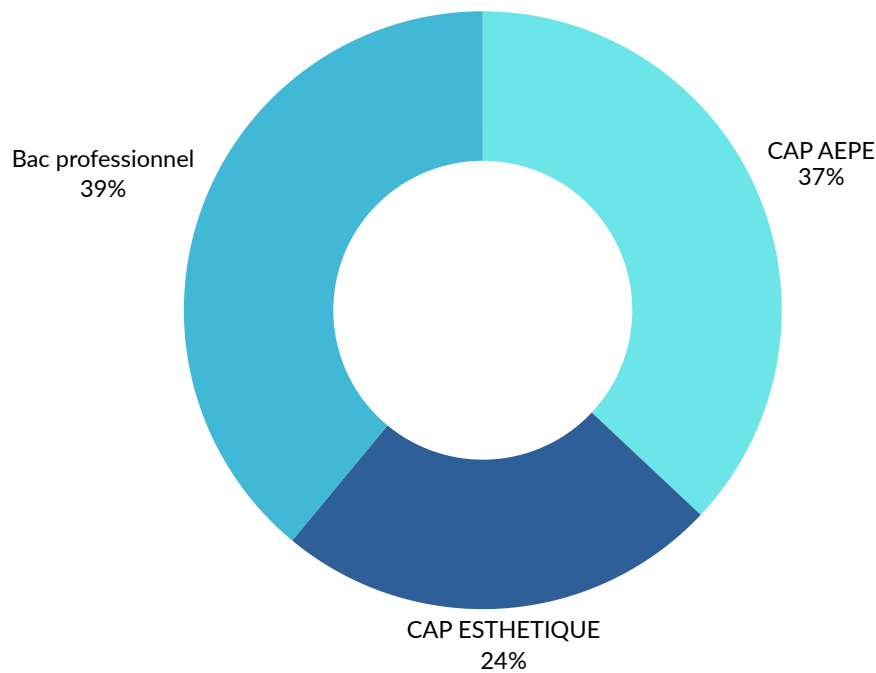
Notre Histoire

QUELQUES DATES ...

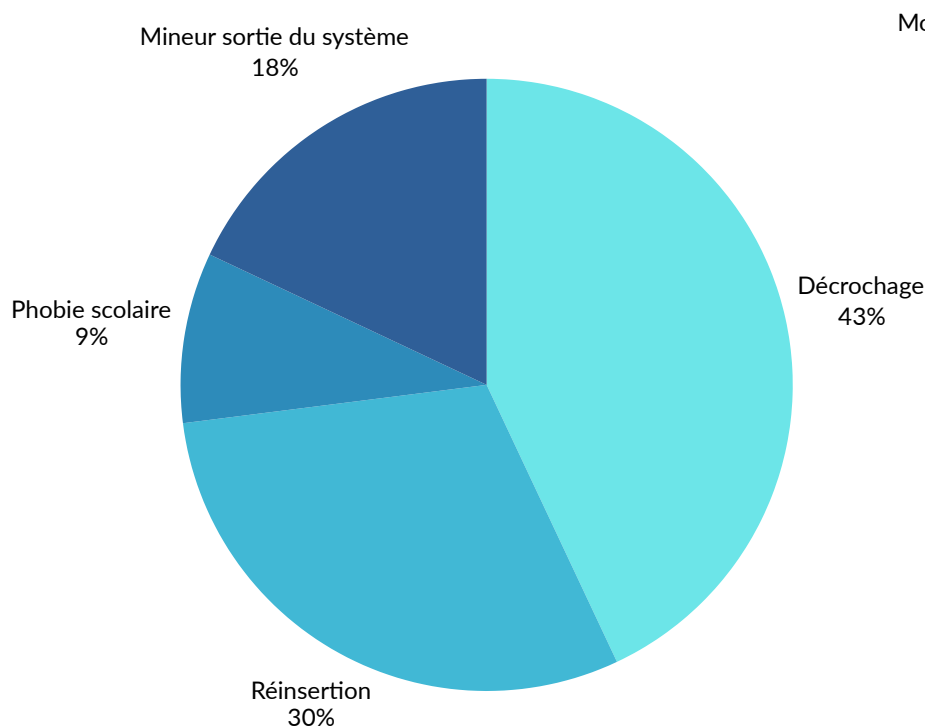


Le CFA en quelques chiffres

Répartition de nos élèves par classe*.



Répartition de nos élèves en fonction de leur parcours*.



Moyenne établi sur l'année 2024

Nos missions

En tant que Centre de Formation d'Apprentis, nous avons l'obligation de respecter un certain nombre de missions, conformément à l'article L6231-2 du Code du Travail. Notre établissement accorde une importance primordiale à l'application rigoureuse de ces dispositions. Nous mettons un point d'honneur à respecter les règles qui régissent notre fonctionnement, tout en nous inscrivant dans une démarche d'amélioration continue afin d'offrir la meilleure expérience possible à nos alternants.

1. Accompagnement des personnes, y compris celles en situation de handicap, souhaitant s'orienter ou se réorienter par la voie de l'apprentissage (le CFA désigne un référent chargé de l'intégration des personnes en situation de handicap)
2. Appui et accompagnement des postulants à l'apprentissage dans la recherche d'un employeur
3. Maintien de la cohérence entre la formation en CFA et celle dispensée dans l'entreprise, en particulier en organisant la coopération entre les formateurs et les maîtres d'apprentissage
4. Information, dès le début de la formation, concernant les droits et devoirs en tant qu'apprentis et en tant que salariés, et concernant les règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel
5. Accompagnement des apprentis en rupture de contrat, en vue de la poursuite de leur formation pendant 6 mois, dans la recherche d'un nouvel employeur, en lien avec le service public de l'emploi
6. Accompagnement, en lien avec le service public de l'emploi (missions locales...) des apprentis pour prévenir ou résoudre les difficultés d'ordre social et matériel susceptibles de mettre en péril le déroulement du contrat d'apprentissage

7. Favoriser la mixité au sein du CFA en sensibilisant les formateurs, les maîtres d'apprentissage et les apprentis à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à la prévention du harcèlement sexuel au travail, conduite d'une politique d'orientation et de promotion des formations qui met en avant les avantages de la mixité, participation à la lutte contre la répartition sexuée des métiers

8. Encouragement de la mixité des métiers et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en organisant des actions d'information à destination des apprentis

9. Favoriser la diversité au sein du CFA en sensibilisant les formateurs, les maîtres d'apprentissage et les apprentis à l'égalité des chances et à la lutte contre toutes formes de discrimination, et conduite d'une politique d'orientation et de promotion des formations qui mette en avant les avantages de la diversité

10. Encouragement de la mobilité nationale et internationale des apprentis en nommant un personnel dédié (réfèrent mobilité...) mobilisant, au niveau national, les ressources locales et, au niveau international, les programmes de l'Union européenne, en mentionnant, le cas échéant, dans le contenu de la formation, la période de mobilité

11. Suivi et accompagnement des apprentis quand la formation est dispensée en tout ou partie à distance

12. Evaluation des compétences acquises par les apprentis, y compris sous la forme d'un contrôle continu, dans le respect des règles définies par chaque organisme certificateur

13. Accompagnement des apprentis ayant interrompu leur formation et de ceux n'ayant pas, à l'issue de leur formation, obtenu de diplôme ou de titre à finalité professionnelle vers les personnes et organismes susceptibles de les accompagner dans la définition d'un projet de poursuite de formation

14. Accompagnement des apprentis dans leurs démarches pour accéder aux aides auxquelles ils peuvent prétendre.